

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)  
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)  
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)  
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)  
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)  
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2025.04.30 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**

(Rapporteur : Aurélie PETIT)  
Nomenclature : 7.5.3 – Subventions accordées à des associations

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Ambérieu en Bugey joue un rôle central sur le territoire de la commune et, au-delà, du bassin de vie, en proposant une offre d'activités, d'actions et de programmations culturelles et de loisirs essentielles au dynamisme et à l'épanouissement de la population.

Depuis quelques années, et malgré un effort constant de recherche de financements et de gestion des dépenses, un déficit structurel s'était fait jour, occasionnant une aide exceptionnelle de la commune de 25 000 € en 2023 et 2024.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20250619-DEL\_2025\_04\_30-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

Cette aide, ainsi que les efforts de diversification, notamment sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, ont permis d'assainir grandement les finances de la MJC.

De plus, répondant à une demande de la Ville, la MJC a sollicité les communes riveraines et a présenté un projet de tarification différenciée entre les Ambarrois et les extérieurs à la commune pour prendre en compte les aides déjà apportées par la Ville.

Néanmoins, malgré ces nombreux efforts et évolutions, certaines difficultés persistent cette année encore. Aussi, afin de permettre à la MJC, qui dispose également d'une nouvelle organisation interne, de finaliser la stabilisation de sa situation, il est proposé de la soutenir à nouveau par le biais d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de **20 000 €**.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

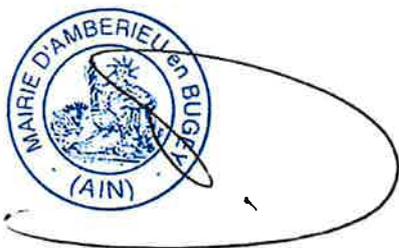
1. **D'ACCORDER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **20 000 €** à la Maison des Jeunes et de la Culture ;
2. **D'IMPUTER** la dépense au Budget Principal, Chapitre 65748.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **24 JUIN 2025**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
004-210100046-20250619-DEL\_2025\_04\_30-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025 **2**